



Pour plus d'informations

[www.u-cergy.fr](http://www.u-cergy.fr)



Cergy-Pontoise  
Paris



# LICENCE PROFESSIONNELLE

## Révision comptable

La formation est organisée en partenariat avec le lycée Poquelin (labellisé lycée des métiers de la gestion et du management) de Saint Germain-en-Laye et le CFA SACEF. La formation a lieu sur le site de de l'université à Saint Germain-en-Laye, 5 rue Pasteur.

### Renseignements et inscription

IUFM de Saint-Germain  
5 rue Pasteur  
78100 Saint Germain-en-Laye

Service scolarité  
Tél. : 01 30 87 47 38  
Fax : 01 30 87 47 99

Lycée Poquelin  
72 rue Léon Désoyer  
78100 Saint Germain-en-Laye

Tél. : 01 30 87 44 00

CFA SACEF  
8 rue d'Athènes  
75009 Paris

Tél. : 01 78 09 88 52



Service communication UCP - Janvier 2015 - Photos : Lionel Pagès, Fotolia@lauremarpressmateria-ElenaR-PicturenetCorp, UCP.

[www.u-cergy.fr](http://www.u-cergy.fr)



UFR économie et gestion



Formation initiale - Formation continue - Formation par l'apprentissage (en alternance)



## Présentation

L'objet de la licence professionnelle Révision comptable est de former des professionnels de la comptabilité, spécialisés et opérationnels, de niveau intermédiaire (bac + 3).

Les cabinets comptables et les services comptables et financiers des entreprises ont besoin d'une offre de formation simple et lisible pour repérer les compétences des jeunes collaborateurs qu'ils recrutent.

Dotés d'une réelle maîtrise des réglementations juridiques et fiscales, d'une solide connaissance de l'environnement économique, les licenciés seront capables de vérifier les comptes d'une entreprise et leur cohérence, de déceler les problèmes liés à l'organisation comptable et informatique, de mettre en place les procédures de révision des comptes en définissant les tests à effectuer et veilleront à la correcte application des diligences et normes comptables.

De plus, ils maîtriseront sur le plan linguistique, les grands thèmes économiques et sociaux et les problématiques professionnelles des entreprises.

La licence professionnelle Révision comptable dispense des épreuves UE9 "introduction à la comptabilité", UE10 "comptabilité approfondie", UE13 "relations professionnelles" et UE12 "anglais appliqué aux affaires" du DCG.



## Programme

	ECTS	Volume horaire
<b>Module 1 - Comptabilité et système d'information</b>	<b>12</b>	<b>120</b>
Environnement comptable	3	30
Comptabilité approfondie	6	60
Système d'information	3	30
<b>Module 2 - Fiscalité et gestion sociale</b>	<b>9</b>	<b>80</b>
Environnement juridique et social, fiscal	3	20
Fiscalité et gestion sociale approfondie	6	60
<b>Module 3 - Introduction à la révision comptable</b>	<b>6</b>	<b>40</b>
Cadre général de la révision comptable	3	20
Le contrôle interne	3	20
<b>Module 4 - Méthode de révision comptable</b>	<b>12</b>	<b>80</b>
Contexte et organisation du dossier de révision	3	20
Méthode de révision comptable par cycle	9	60
<b>Module 5 - Anglais appliqué aux affaires</b>	<b>3</b>	<b>75</b>
<b>Module 6 - Projet tutoré</b>	<b>9</b>	<b>100</b>
Méthodologie projet tutoré		20
Communication écrite et orale		10
Module comportemental		10
Suivi individuel et collectif		60
<b>Module 7 - Suivi de l'alternance, didactique professionnelle, retour d'expérience</b>	<b>9</b>	
Conférences professionnelles : compétences, connaissances, comportements		
Apprendre des situations professionnelles : didactiques professionnelles		
Jurisprudence de l'apprentissage		
Suivi de l'apprentissage : collectif et individuel		
Rapport et soutenance d'apprentissage		
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	



## Admission

Les dossiers d'admission sont disponibles au bureau A 407bis (site des Chênes 1, Cergy-Pontoise) ou sur le site Internet de l'université à partir du mois d'avril. Les candidats sélectionnés sont convoqués à un entretien avec la commission d'examen des candidatures. Les résultats définitifs sont envoyés par courrier et sont disponibles sur le site Internet de l'université début juillet.

### Dans le cadre de la formation en alternance et de la formation initiale

Les étudiants ayant validé deux années d'études supérieures (ou 120 crédits ECTS) dans le domaine de la gestion ou de l'économie et notamment issus des formations suivantes :

- DUT gestion des entreprises et des administrations option Finance comptabilité
- L2 en gestion, économie ou en administration économique et sociale
- DCG 2<sup>e</sup> année.

Dès que l'avis d'admission est rendu, des rencontres et un suivi par la conseillère professionnelle du CFA sont mis en place dans le cadre de la recherche d'une entreprise. L'inscription est définitive à l'appui du contrat d'apprentissage. Le cursus ne peut être suivi en formation initiale qu'à titre exceptionnel.

### Dans le cadre de la formation continue

- Les salariés ayant une expérience pratique professionnelle dans les métiers de la comptabilité et de la révision comptable d'au moins 3 ans avec baccalauréat.
- Les salariés ayant une expérience pratique d'au moins 5 ans sans baccalauréat.

La formation est proposée à la VAE et concerne des professionnels de la comptabilité disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en révision comptable du niveau requis. Les modalités de mise en œuvre sont celles appliquées à tous les diplômés de l'université de Cergy-Pontoise.



## Débouchés professionnels

### En cabinet d'expertise comptable

Missions : suivi des dossiers de la clientèle, allant de la TPE à la PME sous la responsabilité d'un expert-comptable  
Fonction : assistant comptable débutant puis confirmé

### Dans une PME

Missions : assurer la supervision du service comptable, éventuellement avec le concours d'un expert-comptable  
Fonction : responsable comptable

### Dans une grande entreprise

Missions : seconder le directeur des services comptables et financiers  
Fonction : directeur-adjoint du service comptabilité



## La place centrale de l'apprentissage

Grâce à l'apprentissage, créneau privilégié de recrutement, les étudiants diplômés abordent le marché du travail avec une véritable expérience professionnelle qui, ajoutée à leurs connaissances académiques, est hautement valorisée par les recruteurs qui y voient un gage d'efficacité et d'opérationnalité.

La formation en apprentissage s'adresse aux étudiants de moins de 26 ans, de nationalité française, aux ressortissants de l'Union européenne et aux personnes de nationalité étrangère disposant d'une autorisation de travailler en France. Durée du contrat d'apprentissage : un an.

Rémunération de l'apprenti :	Âge	Rémunération
	18 à 20 ans	49 % du SMIC *
	21 ans et plus	61 % du SMIC *

\* ou du minimum conventionnel